



Assemblée générale

Distr. générale
22 septembre 1999

Original: français

Cinquante-quatrième session

Point 76 f) de l'ordre du jour

Désarmement général et complet : armes légères

Lettre datée du 17 septembre 1999, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention le texte de l'Action commune du 17 décembre 1998, adoptée par le Conseil de l'Union européenne sur la base de l'article J.3 du Traité sur l'Union européenne, relative à la contribution de l'Union européenne à la lutte contre l'accumulation et la diffusion déstabilisatrices des armes légères et de petit calibre (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 76 f) de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Marjatta **Rasi**

Annexe

[Original : anglais, espagnol et français]

Appendice
